

Bureau du 5 avril 2004

Décision n° B-2004-2130

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située impasse du Vallon et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules assurant la collecte des ordures ménagères, une parcelle de terrain de 282 mètres carrés environ dépendant de la propriété de la commune de Sainte Foy lès Lyon, en bordure de l'impasse du Vallon.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Sainte Foy lès Lyon céderait le bien en cause au prix de 16 920 € majoré d'une indemnité de 1 500 € pour la perte de trois abris de jardin, conditions admises par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située impasse du Vallon à Sainte Foy lès Lyon et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 0499 le 26 janvier 2004 pour un montant de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant total de 18 420 € pour l'acquisition et de 1037 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,